

	CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2025	
	DÉLIBÉRATION MUNICIPALE n° DEL 2025-03	
	Nature de l'acte : 7.1 - Décisions budgétaires	Conseillers municipaux En exercice : 10 Présents : 10 Votants : 9

Le 25/03/2025 à 19h45, les membres du conseil municipal de la commune de Belleydoux convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 14/03/2025, se sont réunis en session ordinaire, dans les locaux de la mairie, 412 route de la Fauconnière, sous la présidence de M. Pascal COURTOIS, Maire.

Présents : CAMPION Yves, COURTOIS Pascal, DROMARD Jean-Marie, FISCHER Julie, FOUCHER Sandrine, MAIRE Lucien, MATHIEU Christophe, MATHIEU-ZAKI Maryline, PANSARD Frédéric, PONCET Sandrine, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de dix membres.

Procuration :

Absent représenté :

Secrétaire de séance : MAIRE Lucien

01 – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Compte financier unique 2024

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la commission finances réunie le 17 février 2025 ;

Vu la présentation effectuée aux membres du Conseil Municipal le 25 février 2025 ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la commune de Belleydoux ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Belleydoux ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Monsieur Pascal COURTOIS, Maire, quitte la salle des délibérations lors du vote afin de ne pas prendre part au vote.

Monsieur Lucien MAIRE, 1^{er} Adjoint au Maire, rend compte de l'exécution du budget de la commune pour l'année 2024 ainsi que des restes à réaliser.

Le Compte Administratif laisse apparaître pour l'exercice 2024, un résultat cumulé de fonctionnement excédentaire d'un montant de **407 811,81 €** et un résultat cumulé d'investissement excédentaire d'un montant de **355 876,69 €**.

Section d'investissement	
Résultat antérieur reporté (Année 2023)	101 256,28 €
Dépenses 2024	85 830,56 €
Recettes 2024	340 450,97 €
Résultat de l'exercice 2024 (hors RAR 2024)	Excédent 254 620,41 €
Résultat cumulé fin 2024	Excédent 355 876,69 €
Section de fonctionnement	
Résultat antérieur reporté (Année 2023)	185 867,00 €
Résultat 2023 affecté en investissement	158 385,34 €
Dépenses 2024	435 006,06 €
Recettes 2024	656 950,87 €
Résultat de l'exercice 2024	Excédent 221 944,81 €
Résultat cumulé fin 2024	Excédent 407 811,81 €
Résultat global à la clôture de 2024	763 688,50 €
Restes à Réaliser (R.A.R.)	
Dépenses 2024	13 260,00 €
Recettes 2024	14 021,04 €

Monsieur le Maire s'étant retiré, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

- D'approuver le compte financier unique 2024
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les signatures suivent au registre

Le Maire,

Nomenclature télétransmission :

7.1 - Décisions budgétaires

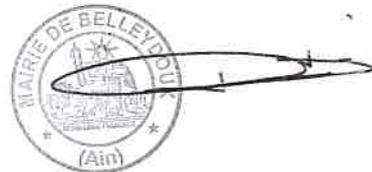
Mesures de publicité :

- Télétransmis le 27/03/2025
- Affichée le 27/03/2025
- Certifiée exécutoire le 27/03/2025

Le Maire



Pascal COURTOIS



Pascal COURTOIS

Acte à classer

DEL2025-03

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-03-27T15-19-15.00 (MI260063737)**Identifiant unique de l'acte :** 001-210100350-20250325-DEL2025-03-BF ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :** APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024**Date de décision :** 25/03/2025**Nature de l'acte :** Documents budgétaires et financiers**Matière de l'acte :** 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires**Identifiant unique de l'acte antérieur :****Acte :** [CFU_21010035000011_2024_D_VD...](#) **Multicanal :** Non**Pièces jointes :**[CFU_21010035000011_...](#) **Type PJ :** 99_BU - Document budgétaire[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)[DEL_2025-03 - approbation
du compte financier unique
2024.PDF](#) **Type PJ :** 70_DE - Délibération[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 27/03/25 à 15:19

Par **COURTOIS Pascal****Transmis**

Date 27/03/25 à 15:19

Par **COURTOIS Pascal****Accusé de réception**

Date 28/03/25 à 08:23

